Saint-Martin-de-Ré : la localisation du projet éolien au cœur des débats

Lecture 1 min

Devant le banc du bûcheron de l'île de Ré, une éolienne vendéenne dessine l'horizon. © Crédit photo : Jocelyne Bargain

Par Jocelyne Bargain
Publié le 23/01/2022 à 19h08

L'association Ré Avenir a réuni 55 personnes en visioconférence ce mardi 18 janvier. Seule association favorable au projet éolien offshore au large d'Oléron, elle ne délivre pas pour autant un blanc-seing car elle assortit son oui de préconisations (notre édition du 12 janvier). « La lutte contre le réchauffement climatique est la première des batailles », soulignait Isabelle Vétois, présidente de l'association Ré Avenir.

Parmi le collège d'experts qui s'est exprimé, Christian Leyrit, ancien président de la Commission nationale du débat public (CNDP) a rappelé que le débat public se positionnait en amont du projet éolien, permettant ainsi « un véritable débat sur l'opportunité de réaliser ou pas tel ou tel équipement ou d'y apporter des changements profonds ». Il y voit aussi des frustrations comme pour les études d'impacts qui ne peuvent être affinées tant que le projet éolien n'est pas encore localisé ni délimité.

Julie Dumont (CNDP) abondait « là où il y a un progrès essentiel, c'est que certains acteurs (citoyens, pêcheurs, associations) peuvent soumettre des éléments d'évitement sur les

localisations en apportant du contenu et de la connaissance pouvant permettre de faire évoluer un projet qui n'existe pas encore totalement ».

Patrick Salez, conseiller communautaire et expert en politiques territoriales européennes précisait « l'Europe conditionne fortement l'opportunité globale du projet. Ce cadrage européen n'est pas un diktat de la commission mais le produit des négociations des institutions européennes sachant que ce sont les États membres du conseil européen qui ont le dernier mot ». De son côté, Luc Picot de la CNDP parlait d'une zone de lancement du projet « à grandes mailles » en appuyant à son tour sur une localisation non encore arrêtée. De son côté, Ré Avenir préconise entre autres une localisation le plus loin possible permis pour l'éolien posé, soit au-delà des 20 milles nautiques et jusqu'à la zone des 70 mètres de profondeur et une adaptation des taxes au bénéfice des pêcheurs et collectivités territoriales.

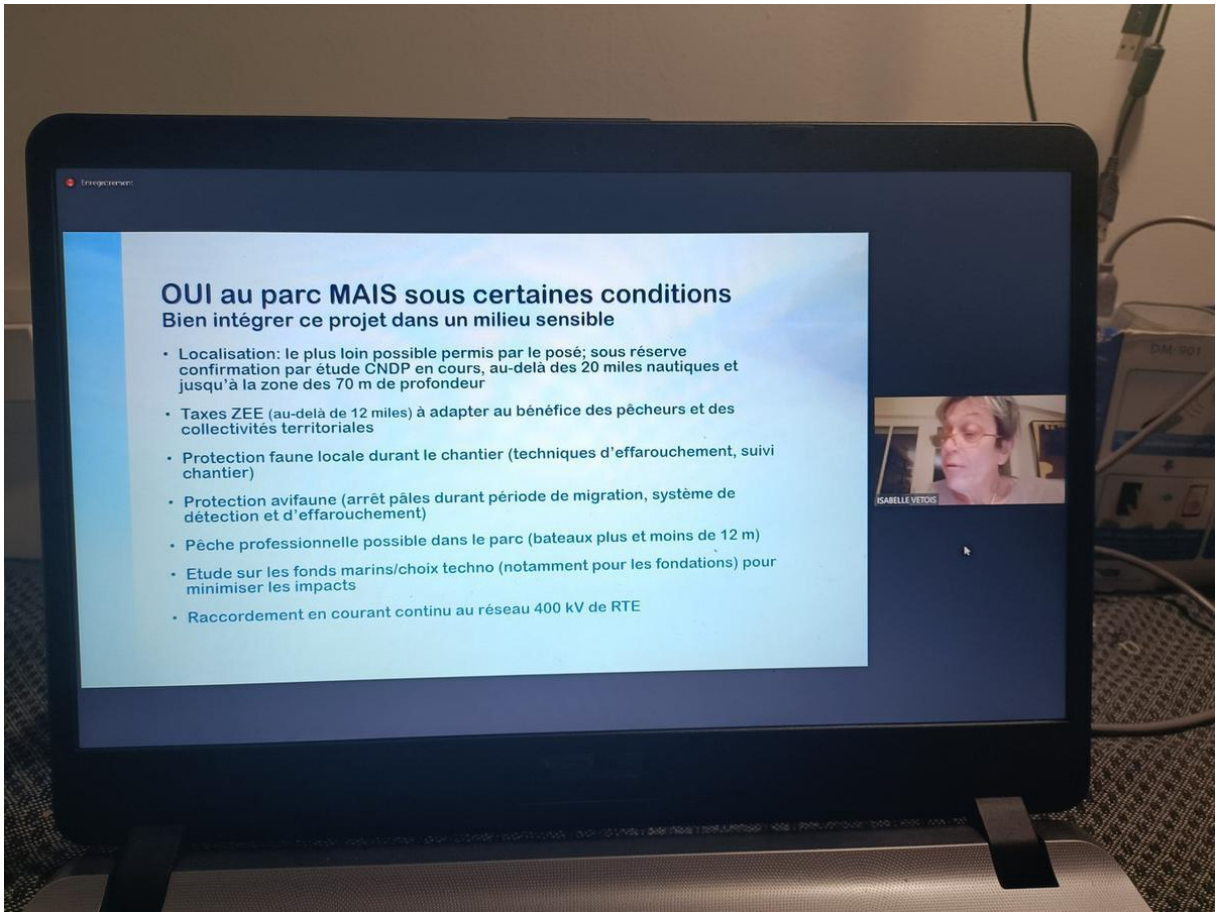

Ré Avenir en visioconférence sur le projet éolien offshore.

Jocelyne Bargain